

**Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône
du 31 janvier 2019**

Collège des « **Salariés de la production agricole** »
(collège 3a)

Liste « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) :.....
.....
.....

Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) :
.....
.....

N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
2				
3				
Noms supplémentaires				
4				
5				

(1) : le mandataire de liste devra fournir pour ce collège une attestation d'appartenance de la liste à la ou les organisations syndicales représentatives et fournir un exemplaire des statuts de celle(s)-ci.

Parmi les candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois.

Le Mandataire :

Signature :

A cette déclaration de candidatures doivent être joints :
- la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
- la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat